

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

Beauséjour

Brem-sur-Mer

A la Charge de l'Acquéreur (TTC)

A régler lors de la signature de la Promesse de Vente:

- Indemnité d'immobilisation : 1500€ (acompte - en déduction à signature acte de vente)
- Provision émoluments et formalités : 300 € dont 125€ pour frais d'enregistrement

A régler lors de la signature de l'Acte de Vente :

- Provision pour frais d'acte : environ 9 %
- Etat des lieux + Implantation de la construction par le géomètre : 492€
- Visa Architecte : 500€
- Solution Recyclage : 1248€ (cf brochure)

Pour mémoire :

- PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : 1750€, informations <https://www.payssaintgilles.fr/assainissement-collectif/>
- Taxe d'Aménagement (part communales 5 %, part départementale 2,5%)
- RAP (Redevance Archéologie Préventive) : 0,4%

RENSEIGNEMENTS & VENTE

BATI - AMENAGEMENT
32, Boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 37 61 00
contact@batiamenagement.fr

Retrouvez-nous sur www.batiamenagement.fr